



Distribution publique de gaz en réseau concédée à **PRIMAGAZ**

Mission de contrôle 2017

Rapport de contrôle



Concessions PRIMAGAZ

CONCESSIONS PRIMAGAZ

Préambule

Le **SDEC ÉNERGIE**, Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, collectivité en charge de l'organisation du service public de gaz, a conclu en 2005 et en 2007, des contrats de concession avec la société **PRIMAGAZ** pour une durée de 30 ans. Les concessions ont été accordées après mise en concurrence dans le cadre d'une procédure de délégation de service public.

Le concessionnaire **PRIMAGAZ** s'est engagé à concevoir, réaliser et exploiter les ouvrages et installations nécessaires au service public de distribution de gaz dans les communes concernées.

Le **SDEC ÉNERGIE**, autorité organisatrice du service public de distribution du gaz, réalise chaque année un audit de contrôle afin de s'assurer de la bonne exécution des clauses des cahiers des charges de concession.

Le présent rapport synthétise les points étudiés en 2017 par le **SDEC ÉNERGIE** à partir des données communiquées par le concessionnaire **PRIMAGAZ** au titre de l'année 2016.

Les 6 communes de la DSP 2005

- ANISY
- ANGUERNY
- CLINCHAMPS SUR ORNE
- LAIZE LA VILLE
- SAINT MARTIN DES BESACES
- TREVIÈRES

Les 4 communes de la DSP 2007

- BASLY
- CHEUX
- LA VESPIÈRE
- ORBEC

SOMMAIRE

1. LES USAGERS.....	4
1.1. Le nombre de raccordements, de consommateurs et leur consommation	4
1.2. Les usagers par segmentation de puissance	4
1.3. Les consommations en GWh par segmentation de puissance	5
1.4. Le montant payé par an par un usager au tarif P2 consommant 15 000 kWh par an	5
1.5. Le suivi de la garantie des services	6
1.6. L'accueil	6
1.7. La solidarité	6
1.8 Bilan de la partie « usagers »	7
2. LES TRAVAUX.....	8
2.1. Le linéaire de réseau réalisé	8
2.2. Le nombre de raccordements réalisés	9
2.3. Bilan de la partie travaux	10
3. LES OUVRAGES DE LA CONCESSION.....	11
3.1. Le linéaire de réseau	11
3.2. Les citernes de stockage	11
3.3. Les compteurs	12
3.4. Les vannes	12
3.5. La cartographie des ouvrages	13
3.6. Bilan de la partie « ouvrages »	13
4. LA QUALITE DE FOURNITURE ET LA SECURITE	14
4.1. Les incidents constatés	14
4.2. Les causes et sièges des incidents constatés	14
4.3. La durée d'intervention de l'entreprise de maintenance sur incident	15
4.4. Les incidents majeurs	15
4.5. Les dommages occasionnés par des tiers sur les ouvrages	15
4.6. La surveillance des réseaux	15
4.5. Bilan de la partie « qualité de fourniture et sécurité »	16
5. L'ANALYSE COMPTABLE ET FINANCIERE.....	17
5.1. La valeur brute des ouvrages	17
5.2. Les dépenses d'investissement (réseau + branchements)	18
5.3. La valeur nette et les amortissements des ouvrages	18
5.4. Le droit du concédant	19
5.5. Le compte d'exploitation	20
5.6. Bilan de la partie « comptabilité »	21

1. LES USAGERS

1.1. Le nombre de raccordements, de consommateurs et leur consommation

	Concession 2005				Concession 2007			
	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
Nombre de raccordements cumulés	384	403	418	440	243	251	268	270
Nombre de consommateurs cumulés	228	220	256	238	65	75	144	166
Nombre de GWh consommés dans l'année (*)	4	3,7	3,4	3,5	8,6	8	8,5	10,3

(*) 1 GWh=1 000 000kWh

Le nombre de raccordements augmente pour les 2 concessions : concession 2005 (+5%) en raison du transfert d'un lotissement privé vers le domaine public et concession 2007 (+1%).

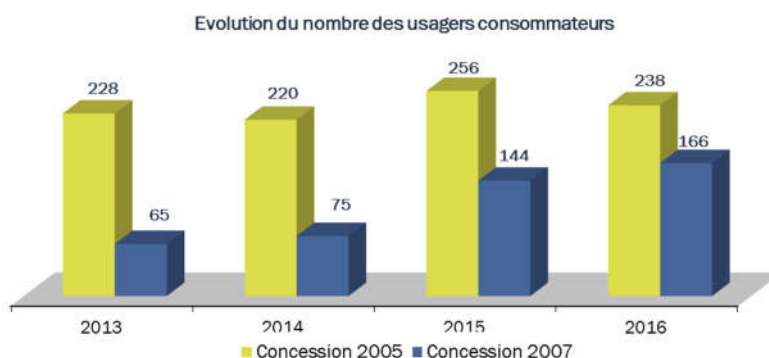
Selon le concessionnaire, la densification du réseau est l'unique levier existant pour augmenter la rentabilité des concessions.

Pour les 2 concessions, le nombre d'usagers consommateurs n'augmente que très légèrement (+1%), quant à la consommation, elle augmente de 15%.

Le concessionnaire a refusé de transmettre les données relatives aux usagers "isolés".

1.2. Les usagers par segmentation de puissance

Nombre de consommateurs	Concession 2005				Concession 2007			
	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
P1 (0 à 9 999 kWh)	4	7	8	17	-	-	2	2
P2 (10 000 à 30 000 kWh)	138	130	134	127	27	37	55	87
P3 (30 000 à 60 000 kWh)	11	12	12	13	7	7	9	8
P4 (60 000 à 300 000 kWh)	14	15	41	30	24	25	71	62
P5 (300 000 kWh à 1 400 000 kWh)	61	56	61	51	4	4	4	4
P6 (plus de 1 400 000 kWh)	-	0	0	0	3	2	3	3
Total cumulé	228	220	256	238	65	75	144	166



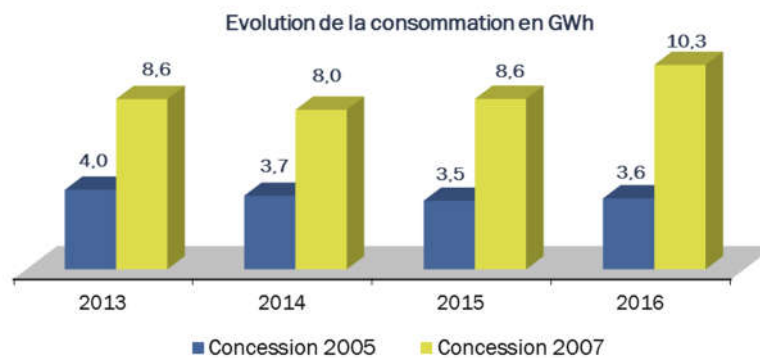
Le nombre d'usagers consommateurs a très légèrement augmenté (+1%) pour les 2 concessions :

- Pour ce qui concerne la concession 2005, on note une baisse de -7%, cette baisse est relative puisque le concessionnaire a supprimé des doublons dans sa base
- Pour la concession 2007, on note une progression du nombre d'usagers consommateurs (+15%), notamment sur la commune d'Orbec (+ 21%) suite aux travaux d'extension et de mise en gaz réalisés en 2015.

En 2016, 46% des raccordements de la concession 2005 et 39% de la concession 2007 sont sans consommation. Le concessionnaire a indiqué avoir modifié sa procédure : il ne réalise un raccordement que s'il a au préalable un contrat de fourniture.

1.3. Les consommations en GWh par segmentation de puissance

Consommations en GWh	Concession 2005				Concession 2007			
	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
P1 (0 à 9 999 kWh)	-	-	0,1	0,1	-	-	-	-
P2 (10 000 à 30 000 kWh)	1,7	1,4	1,3	1,4	0,3	0,6	0,7	0,9
P3 (30 000 à 60 000 kWh)	0,4	0,4	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2
P4 (60 000 à 300 000 kWh)	0,6	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	1,1
P5 (300 000 kWh à 1 400 000 kWh)	1,2	1,1	1,0	0,9	1,0	1,2	0,9	0,8
P6 (plus de 1 400 000 kWh)	-	-	-	-	6,4	5,5	6,1	7,4
Total cumulé en GWh	4,0	3,7	3,5	3,6	8,6	8,0	8,6	10,3

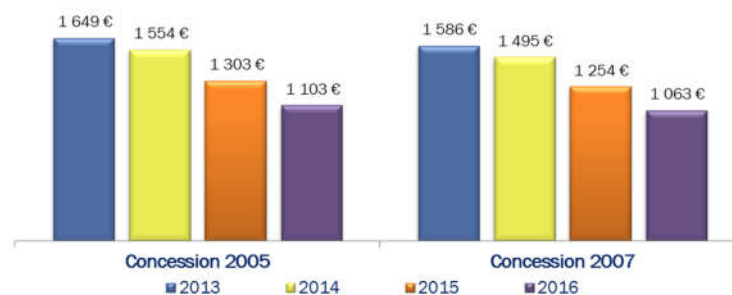


Le volume consommé augmente de 15% pour les 2 concessions : concession 2005 (+3%), concession 2007 (+20%).

Les éléments ci-dessous sont à considérer pour l'interprétation de ces évolutions :

- une rigueur climatique plus élevée (2401 DJU en 2015 contre 2616 en 2016),
- une très légère augmentation du nombre d'usagers consommateurs pour les concessions 2005 et 2007 (pour mémoire +1% pour les 2 concessions).

1.4. Le montant payé par an par un usager au tarif P2 consommant 15 000 kWh par an



Le coût de l'énergie, pour les usagers de type « P2 » est en baisse constante depuis 2013.

1.5. Le suivi de la garantie des services

Engagement de délai	Délai	CONCESSIONS 2005 - 2007			
		2015		2016	
		Nombre d'actes	Non respect	Nombre d'actes	Non respect
Mise en service	2 jours ouvrés après demande	64	-	9	-
Branchement *	15 jours après acceptation du devis (paiement)	29	-	1	-
Résiliation	2 jours ouvrés après demande	25	-	29	-
Dépannage branchement	4 heures maxi après appel	-	-	-	-
Délais de réponse aux courriers des abonnés	8 jours après date visite à compter de la réception du courrier	25	-	29	-
Rendez vous	7 jours avec plage horaire de 2 heures	51	-	6	-
Résultat	Non-respect : contrepartie financière	-	-	-	-

Le suivi de la garantie des services (GDS) n'est pas réalisé par le concessionnaire.

Le concessionnaire assure respecter ses engagements de service mais ne disposerait toujours pas d'outils permettant de mesurer le respect des délais mentionnés dans la garantie des services.

1.6. L'accueil

L'agence commerciale est située près de NANTES au 12 rue d'Amsterdam - 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE (mail : serviceclient44@primagaz.fr).

Le numéro unique pour joindre l'agence PRIMAGAZ est le : 0970 808 708, du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures sans interruption.

Le numéro dédié à la sécurité est le : 0 800 11 44 77.

Par ailleurs, les usagers peuvent également consulter leurs comptes, effectuer un règlement par carte bancaire, ou connaître leurs tarifs et leurs consommations en se connectant à l'espace client internet sur www.primagaz.fr dans la rubrique « Accéder à votre agence en ligne ».

1.7. La solidarité

En 2016, 8 usagers ont été coupés dont 5 sur la commune d'ORBEC et 80 % des impayés aboutissent la suspension d'énergie. Pour mémoire, le concessionnaire n'est pas soumis à la trêve hivernale mais ne couperait l'énergie qu'en cas de situation extrême pendant cette période.

Le délai moyen est de 30 jours à compter de la date de la 1ère relance jusqu'à la date de coupure effective. Le concessionnaire a par ailleurs précisé qu'il contacte systématiquement les usagers entre chaque envoi recommandé de recouvrement.

Le concessionnaire a pris connaissance en juin 2015 du dispositif d'aide mis en œuvre par le SDEC ENERGIE dédié aux usagers alimentés en gaz propane de réseau et non éligible à une aide du Fonds de solidarité énergie. Le concessionnaire n'a transmis aucun dossier pour sollicitation d'une aide conjointe SDEC ENERGIE/CCAS en 2016.

1.8 Bilan de la partie « usagers »

Points forts	Le bon taux de non relève
	La communication du fichier relatif aux réclamations
Points à améliorer	La fiabilisation de la facturation des prestations
	L'utilisation perfectible des avoirs
	La non communication au SDEC Energie de dossiers pour allouer une aide en cas d'impayé
	L'utilisation de coefficients différents de ceux fixés dans les CDC et la non transmission du projet d'avenant attendu à ce sujet.
Points négatifs	Le refus de communiquer les éléments relatifs aux usagers isolés
	Le non suivi de la garantie des services

2. LES TRAVAUX

Lors des missions de contrôle, le concessionnaire produit des fichiers récapitulants, par année, les travaux réalisés sur les réseaux de distribution du gaz.

Lors de la mission de contrôle, le concessionnaire a produit plusieurs versions des fichiers concernant les linéaires de travaux réalisés, ainsi que des fichiers « ouvrages » présentant de nombreuses corrections des linéaires établis les années précédentes.

Les fichiers travaux et ouvrages transmis sont désormais cohérents entre eux pour les données 2014. Cependant, le concessionnaire n'a toujours pas pu justifier en détail les écarts observés les années précédentes.

Il est à nouveau demandé au concessionnaire de justifier les modifications apportées sur les données transmises les années précédentes, de fiabiliser toutes les informations avant leur transmission au SDEC ENERGIE et de communiquer l'intégralité des projets d'extension de réseau.

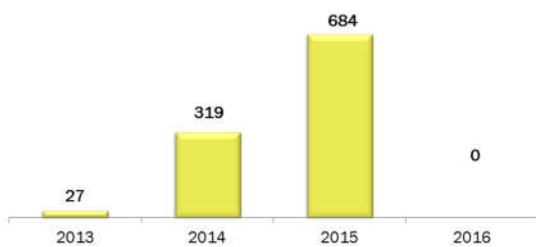
2.1. Le linéaire de réseau réalisé

Depuis 2010 et l'atteinte des engagements contractuels de linéaire, le concessionnaire réalise moins de travaux sur les réseaux.

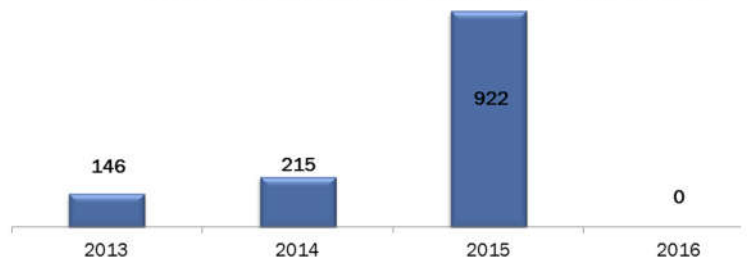
Longueur de canalisation posée en m hors branchement	Concession 2005			
	2013	2014	2015	2016
Anguerny	-	-	-	-
Anisy	5	30	684	-
Clinchamps-sur-Orne	-	251	-	-
Laize-la-Ville	-	-	-	-
Saint-Martin-des-Besaces	-	-	-	-
Trévières	22	37	-	-
Total par année	27	319	684	-
Total cumulé	14 026	14 344	15 028	15 028

Longueur de canalisation posée en m hors branchement	Concession 2007			
	2013	2014	2015	2016
Basly	-	-	-	-
Cheux	146	140	-	-
La Vespière	-	-	-	-
Orbec	-	76	922	-
Total par année	146	215	922	-
Total cumulé	8 243	8 459	9 380	9 380

Evolution du linéaire posé (hors branchement) par année en mètres



Evolution du linéaire posé (hors branchement) par année en mètres



En 2016, 3 communes de la DSP 2005 ont vu leur réseau étendu (Anisy, Clinchamps sur Orne et Trévières). L'augmentation de linéaire déclarée est la plus forte depuis 2011 avec 319 mètres de réseau créés.

Le concessionnaire n'a pas informé le concédant de la mise en œuvre de l'ensemble de ces travaux. Ainsi, pour la commune de Trévières, le SDEC ENERGIE n'a pas reçu de projet de travaux sur les réseaux gaz depuis 2009.

En 2016 sur la DSP 2007, des travaux d'extension ont été réalisés sur les communes de Cheux et Orbec. L'augmentation de linéaire déclarée est la plus forte depuis 2011 avec 319 mètres de réseau créés.

En 2016, concernant les modifications apportées sur les données concernant les travaux, il est à nouveau demandé au concessionnaire de :

- justifier les modifications apportées sur les données transmises les années précédentes,

- fiabiliser toutes les informations avant leur transmission au SDEC ENERGIE
- et communiquer l'intégralité des projets d'extension de réseau.

2.2. Le nombre de raccordements réalisés

Les données fournies du nombre de branchements créés annuellement n'ont pas été modifiées en 2016 contrairement aux linéaires de réseau de branchement.

Nombre de raccordements réalisés dans l'année	Concession 2005			
	2013	2014	2015	2016
Anguerny	1	-	-	-
Anisy	1	-	14	-
Clinchamps-sur-Orne	-	19	-	-
Laize-la-Ville	-	-	-	-
Saint-Martin-des-Besaces	1	-	-	-
Trévières	1	1	1	-
Total par année	4	20	15	-

Ratios	2013	2014	2015	2016
Longueur moyenne de réseau par branchement (consommateur ou non) en m	38	37	37	37
Longueur moyenne de réseau par consommateur en m	62	65	59	

Nombre de raccordements réalisés dans l'année	Concession 2007			
	2013	2014	2015	2016
Basly	-	-	-	-
Cheux	6	4	1	-
La Vespière	-	1	0	-
Orbec	-	4	17	1
Total par année	6	9	18	1

Ratios	2013	2014	2015	2016
Longueur moyenne de réseau par branchement (consommateur ou non) en m	34	34	35	35
Longueur moyenne de réseau par consommateur en m	127	113	65	

Sur la concession 2005, il n'y a pas eu de nombre de branchements créés en 2016 par PRIMAGAZ.

La longueur moyenne de réseau par consommateur reste stable mais importante.

Sur la concession 2007, un seul branchement a été créé en 2016

Le nombre de branchements inactifs est prépondérant sur la concession 2007.

2.3. Bilan de la partie travaux

Point positif	Le concessionnaire a précisé les projets correspondants aux linéaires réalisés sur chaque commune
Point à améliorer	Reprendre l'organisation de rencontres annuelles avec les communes en présence du concédant afin de recenser et suivre les projets communaux.
Points négatifs	Fiabiliser les données avant leurs transmissions au concédant
	Justifier les modifications apportées aux données transmises les années précédentes
	Transmettre systématiquement les projets gaz au SDEC Energie.

3. LES OUVRAGES DE LA CONCESSION

3.1. Le linéaire de réseau

Concession 2005 Linéaire de réseau en m (hors branchement)	Minimum prévu en 2010	2013	2014	2015	2016
Anguerny	1 500	1 874	1 874	1 874	1 870
Anisy	1 300	1 611	1 638	2 322	2 651
Clinchamps-sur-Orne	1 500	3 004	3 424	3 425	3 429
Laize-la-ville	1 000	2 080	2 081	2 080	2 075
Saint-Martin-des-Besaces	1 200	1 398	1 392	1 393	1 392
Trévières	3 200	3 878	3 936	3 936	3 935
Total	9 700	13 845	14 344	15 030	15 352

Concession 2007 Linéaire de réseau en m (hors branchement)	Minimum prévu en 2011	2013	2014	2015	2016
Basly (*)	700	0	0	0	0
Cheux	700	1 102	1 230	1 230	1 229
La Vespière	1 500	1 826	1 777	1 778	1 777
Orbec	3 370	5 333	5 451	6 374	6 366
Total	6 270	8 261	8 459	9 382	9 372

(*) Du fait de l'indisponibilité d'un terrain pour le stockage, la commune de Basly ne possède pas de réseau gaz.

L'historique de constitution des réseaux exploités par PRIMAGAZ fait apparaître des développements importants dans les premières années suivant la signature des contrats (en conséquence des travaux de 1er établissement) puis un ralentissement les années suivantes. Ainsi, il convient de souligner que :

- S'agissant de la DSP 2005, près de 86% du linéaire inventorié au 31 décembre 2016 a été posé entre 2006 et 2009 ;
- S'agissant de la DSP 2007, 90% du linéaire inventorié au 31 décembre 2016 a été posé entre 2008 et 2011.

Quelle que soit la concession considérée, les réseaux sont exclusivement exploités en moyenne pression et sont constitués en polyéthylène. On trouve de faibles linéaires répartis entre du cuivre (103 m) et de l'acier (63 m). Le concessionnaire a précisé que ces deux matériaux sont uniquement retrouvés en sortie de citerne de stockage.

3.2. Les citernes de stockage

Concession 2005 Nombre de citernes posées par type	Nombre de sites de stockage	1T6	3T2	12T	Total
Anguerny	2	-	2	-	2
Anisy	1	-	3	-	3
Clinchamps-sur-Orne	1	-	6	-	6
Laize-la-ville	2	3	2	-	5
Saint-Martin-des-Besaces	1	-	2	-	2
Trévières	1	-	-	1	1
Total	8	3	15	1	19

Concession 2007 Nombre de citernes posées par type	Nombre de sites de stockage	3T2	24T5	Total

Basly	-	-	-	-
Cheux	1	3	-	3
La Vespière	1	-	2	2
Orbec	-	-	-	-
Total	2	3	2	5

En fonction de l'interdistance importante entre certaines demandes d'alimentation en gaz, des réseaux séparés ont été construits dans les communes d'Anguerny et Laize La Ville, nécessitant l'implantation de 2 sites de stockages.

Depuis 2009, PRIMAGAZ n'a pas posé de nouvelle citerne sur la concession 2005.

Le concessionnaire n'a pas fourni d'explication au changement de la capacité de stockage du site Les Hommets à Laize-la-Ville, entre 2012 et 2013, passant de 5T25 à 4T8. Il pourrait s'agir d'une erreur de retranscription des données 2012.

L'importante capacité des citernes posées sur la commune de la Vespière est due à de gros consommateurs dans la zone artisanale ; elles permettent également l'alimentation de la commune d'Orbec.

Depuis 2009, PRIMAGAZ n'a pas posé de nouvelle citerne sur la concession 2007.

3.3. Les compteurs

Le nombre de compteurs fluctue à la baisse (2011 à 2014) puis à la hausse (2015-2016) pour la concession 2005 : il est passé de 206 en 2014 à 244 en 2016.

Le concédant relève que la concession 2005 présente un nombre de compteurs actifs (236) inférieur au nombre de consommateurs (238). L'écart inverse aurait pu correspondre aux compteurs improductifs.

Cet écart n'est pas expliqué par le concessionnaire.

Pour la concession 2007, le nombre de compteurs augmente régulièrement depuis 2012. Il est de 173 en 2016.

Le concédant constate que le nombre de consommateurs (166) est supérieur au nombre de compteurs actifs (164).

L'écart inverse (nombre de compteurs supérieur au nombre de consommateurs) aurait pu correspondre aux compteurs improductifs.

3.4. Les vannes

Les vannes permettent d'isoler une partie de réseau défaillant tout en préservant l'alimentation des usagers situés en amont.

Concession 2005 Nombre de vannes	2013	2014	2015	2016
Anguerny	14	14	14	14
Anisy	7	6	6	6
Clinchamps-sur-Orne	16	19	19	19
Laize-la-Ville	11	11	12	12
Saint-Martin-des-Besaces	8	8	8	8
Trévières	13	14	14	14
Total	69	72	73	73
Linéaire de réseau hors branchement en m	13 845	14 344	15 030	15 352
Ratio linéaire de réseau / nombre de vannes	201	199	206	210

Concession 2007 Nombre de vannes	2013	2014	2015	2016
Basly	-	-	-	-
Cheux	7	8	8	8
La Vespière	21	21	21	21
Orbec	7	7	8	8
Total	36	36	37	37
Linéaire de réseau hors branchement	8 261	8 459	9 380	9 372
Ratio linéaire de réseau / nombre de vannes	229	235	254	253

A fin 2016, le concessionnaire fait état de l'exploitation de 107 robinets de réseaux et de 9 vannes d'obturation principale en sortie de stockage.

En moyenne, une vanne de réseaux est implantée tous les 213 mètres de réseaux ; valeur qui n'appelle pas de remarques particulières.

Aucune nouvelle vanne n'a été posée en 2015 et 2016 sur les concessions 2005 et 2007. Cependant, le nombre total de vannes a augmenté du fait de modifications de l'inventaire technique par le concessionnaire. Le concédant s'étonne de la variabilité des informations concernant les vannes répertoriées sur certaines communes, en nombre et en caractéristiques (années de pose, diamètre, localisation). Ces variations, observées chaque année depuis 2012, sont expliquées par le concessionnaire comme étant des régularisations d'inventaire.

Le SDEC ENERGIE souhaite, pour les 2 concessions, une fiabilisation pérenne du nombre des vannes, de leurs caractéristiques et de leur répartition.

3.5. La cartographie des ouvrages

En 2009, le SIGAZ et PRIMAGAZ ont signé une convention d'échange cartographique relative aux ouvrages de distribution public de gaz posés par le concessionnaire. Cette dernière prévoit notamment que l'ensemble des plans, suite aux travaux effectués par PRIMAGAZ, doit être géoréférencé.

Ces éléments cartographiques sont transmis conformément à cette convention.

L'évolution de la réglementation anti-endommagement des réseaux sensibles imposent également aux exploitants de disposer d'une cartographie précise et géo-référencée des ouvrages qu'ils exploitent.

Dans ce cadre, le concessionnaire a entrepris une démarche de géo-détection des réseaux sur les communes du périmètre concédé. Les travaux, initialement entrepris sur la commune de Clinchamps-sur-Orne, se sont poursuivis en 2015 sur Trévières puis, début 2016, sur les communes d'Anisy, Cheux, Orbec, La Vespière, Anguerny, Laize-la-Ville et Saint Martin des Besaces.

Les résultats de ces travaux sont communiqués au fil de l'eau au concédant.

3.6. Bilan de la partie « ouvrages »

Points forts	La mise à jour des schémas synoptiques des réseaux
	La fourniture de plans des réseaux distinguant les réseaux privés des réseaux concessifs.
Points négatif	Justifier la fiabilité des données SIG permettant leur prise en compte comme base des inventaires technique et comptable
	Détailler les opérations envisagées (méthodes, outils...) pour vérifier la conformité des données transmises avec les quantités existantes sur le terrain (demande récurrente)
	Fiabiliser les données avant leurs transmissions au concédant (demande récurrente)
	Fiabiliser le nombre de compteurs et de vannes posés (demande récurrente)

4. LA QUALITE DE FOURNITURE ET LA SECURITE

4.1. Les incidents constatés

	Concession 2005				Concession 2007			
	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
Incidents sur ouvrage en concession	5	10	3	5	3	7	5	2

Sur l'ensemble des 2 concessions, 7 incidents ont été identifiés en 2016 sur les ouvrages en concession. A la demande du concédant, l'ensemble des incidents a été analysé de la même manière par le concessionnaire, qu'elle que soit leur origine, appels de tiers ou visite de contrôle des réseaux.

Le concessionnaire compte 3 incidents détectés lors des visites annuelles en 2016, contre 5 en 2015. Il s'agit essentiellement de matériel à renouveler (charnières, portes de coffrets).

4.2. Les causes et sièges des incidents constatés

		Concession 2005				Concession 2007			
		2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
Cause des incidents sur ouvrage en concession	Fuite de gaz sans incendie	3	3	-	2	1	3	2	
	Manque de gaz sans fuite	-	-	-	1	-	-	-	1
	Odeur due autre que le gaz	-	-	-		-	-	-	1
	Autre	3	6	3	2	2	3	3	
	Baisse de pression	-	-	-		-	-	-	
	Dommages sur ouvrage	-	1	-		-	1	1	
	Équipement défectueux	-				-			
Siège des incidents sur ouvrages en concession	Vanne	-	1	-	1	-	-	-	
	Réseau	3	4	2	3	1	3	3	2
	Branchements	2	3	-		1	3	2	
	Stockage	-	2	1	2	1	1	1	

Les dispositions réglementaires en la matière (Article 17 de l'arrêté du 13 juillet 2000 portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations et RSDG n°9) imposent aux opérateurs de réseaux de gaz combustibles d'assurer un enregistrement rigoureux de l'ensemble des signalements, de collecter la chronologie (de la réception du signalement à la clôture de l'intervention), d'archiver et d'interpréter ces informations. Ainsi, si le volume d'incidents affectant les biens concédés apparaît maîtrisé, un examen approfondi de la procédure d'enregistrement des signalements d'incidents potentiels ou avérés apparaît nécessaire. Par ailleurs, de façon générale, il serait nécessaire de disposer d'une traçabilité systématique et structurée de la nature de l'équipement effectivement en défaut lors de la survenue d'un incident (régulateur, détenteur, robinets...).

Parmi les 10 procédures de signalements enregistrées en 2016, 8 sont déclarées par le concessionnaire comme ayant concerné les ouvrages exploités par PRIMAGAZ. Les ouvrages concernés par ces 8 incidents sont, d'après les déclarations du concessionnaire, le réseau (5 incidents), les ouvrages de stockage (1 incident) et une vanne (1 incident). Les ouvrages de stockage n'étant pas considérés comme ouvrage en concession, il reste donc 4 ouvrages concédés qui auraient effectivement été concernés par un incident. Cependant, en l'absence d'une visibilité claire sur l'ouvrage précisément en défaut, des réserves doivent être émises.

La survenue de ces incidents a eu pour conséquence d'interrompre la fourniture de gaz chez quatre usagers alimentés par PRIMAGAZ.

4.3. La durée d'intervention de l'entreprise de maintenance sur incident

Historique des interventions (durée entre l'appel et l'arrivée sur site)		2013	2014	2015	2016
Concession 2005	Durées moyennes	01:09	00:56	00:33	1:50
	Nombre	3	3	1	5
Concession 2007	Durées moyennes	01:35	01:19	02:49	Sans objet
	Nombre	1	3	2	0
Total des 2 concessions	Durées moyennes	01:15	01:08	02:04	1:50
	Nombre	4	6	3	5

Le délai moyen d'intervention, entre les appels de tiers et l'arrivée sur site, est passé en moyenne de 2h04 pour les 2 concessions en 2015 à 1h50 en 2016. Il est à noter que le nombre d'interventions est très faible pour ces deux années.

Le concessionnaire ne souhaite pas communiquer le délai d'intervention d'urgence prévu au contrat établi par le CFBP (comité français du butane et du propane). Précédemment, ce délai contractuel entre l'entreprise d'intervention d'urgence et le concessionnaire était de 1h40. Pour information, le délai d'intervention d'urgence fixé dans le Contrat de Service Public signé entre GRDF et l'Etat est de 1 heure.

L'une des interventions d'urgence précisées ci-dessus a entraîné un délai très long (4h52). Interrogé sur ce dernier, le concessionnaire a indiqué qu'il ne considérait pas cette intervention comme relative à la sécurité des personnes, des biens ou de l'environnement mais comme une intervention d'entretien.

4.4. Les incidents majeurs

En 2016, aucun incident majeur n'a été constaté sur les territoires des concessions.

4.5. Les dommages occasionnés par des tiers sur les ouvrages

La proportion de DICT ayant été précédée d'une DT est stable:

- Pour la concession 2005 : 141%;
- Pour la concession 2007 : 99%.

La réforme réglementaire « anti-endommagement des réseaux » (décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011 modifié) impose que les déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) ne peuvent être réalisées que si les demandes de renseignements (DT) ont été effectuées au moment de l'étude des projets, permettant ainsi, par une bonne connaissance des réseaux existants, de limiter les accidents lors de la réalisation des travaux.

Les effets de ces dispositions se traduisent depuis 2013 par les augmentations constantes des pourcentages de DICT ayant été précédée d'une DT.

Le pourcentage supérieur à 100% présenté pour la concession 2005 s'explique par la durée de validité des DT : plusieurs DT peuvent être émises pour une même DICT

Il est demandé à PRIMAGAZ d'être vigilant concernant la sensibilisation des maîtres d'ouvrage pour la mise en place des DT et des entreprises pour la mise en place des DICT. Par ailleurs, la mise en œuvre d'une formation sur la sécurité des réseaux propane pour les entreprises de travaux intervenant sur les communes des DSP pourra être coordonnée avec le CFBP.

4.6. La surveillance des réseaux

Les ouvrages de distribution de gaz doivent faire l'objet d'une surveillance de la part de l'exploitant en conséquence des obligations réglementaires définies majoritairement par l'arrêté du 13 juillet 2000, l'arrêté du 15 mars 2000 modifié relatif à l'exploitation des équipements sous pression (stockages) et les dispositions contractuelles.

En 2016, l'activité de surveillance des réseaux organisée par PRIMAGAZ a été menée sur 28 506 mètres de linéaires de réseau et de branchements répartis sur l'ensemble des communes du périmètre concédé desservi, soit 9 communes. Une fuite a été décelée lors de ces recherches systématiques de fuites (RSF), localisée sur une vanne d'un site de stockage.

Rappelons que conformément à la réglementation, l'activité de surveillance des réseaux doit être observée sur le moyen terme (4 années), voire en deçà dans le cas des réseaux mis en service dans les 12 mois.

L'activité de surveillance des réseaux s'inscrit à un niveau élevé puisqu'elle a été menée annuellement sur chaque commune dans leur quasi-intégralité.

4.5. Bilan de la partie « qualité de fourniture et sécurité »

Point fort	Surveillance de l'ensemble des réseaux et branchements
Point à améliorer	Meilleure lisibilité des éléments fournis
Points en attente	Diminution du temps d'intervention sur les concessions
	Prévision de mise à jour en 2015 de la convention d'intervention et de coordination avec le SDIS du Calvados

5. L'ANALYSE COMPTABLE ET FINANCIERE

5.1. La valeur brute des ouvrages

Concession 2005 Valeurs brute en k€	2013	2014	2015	2016
Réseau et branchements	1 963	1 916	1 950	2 048
Stockages	257	371	346	327
Terrains	0	0	0	0
TOTAL	2 219	2 286	2 296	2 376

Concession 2007 Valeurs brutes en k€	2013	2014	2015	2016
Réseau et branchements	1 416	1 438	1 571	1 632
Stockages	310	325	317	2263
Terrains	0	0	0	0
TOTAL	1 726	1 763	1 888	1 895

La valeur brute des ouvrages des concessions s'élève à 4 271 k€ pour les concessions 2005 et 2007. Elle se répartit comme suit :

- Concession 2005 : 2 376 k€
- Concession 2007 : 1 895 k€

Cette valeur brute des ouvrages recouvre la valeur brute des biens de retour et des biens de reprise : les biens de retour, sont les biens qui reviendront gratuitement au concédant au terme du contrat, les biens de reprise, sont les biens que la collectivité peut acquérir, si elle le souhaite, au terme du contrat, il s'agit pour les concessions 2005 et 2007, des ouvrages de stockage.

La valeur des biens de retour s'élève pour l'ensemble des biens des concessions à 3 680 k€ pour les biens de retour et 591 K€ pour les biens de reprise.

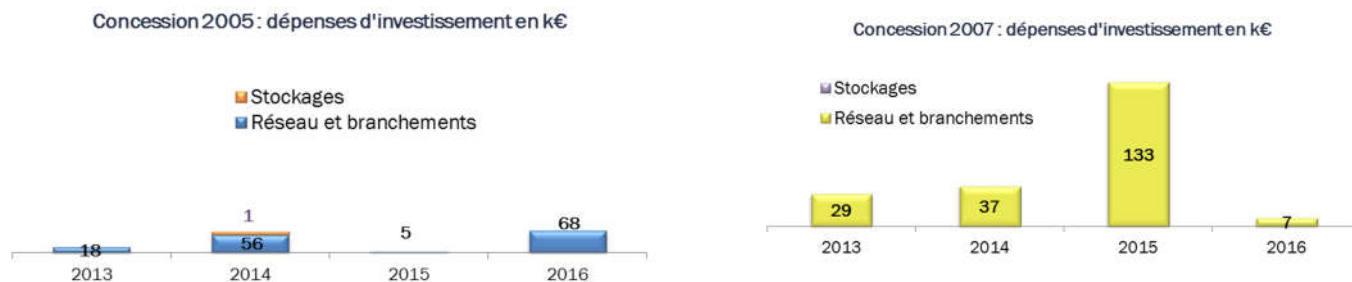
Les données chiffrées présentées ci-dessus sont toutefois à considérer avec prudence, le concédant ayant relevé un nombre d'anomalies important dans les états comptables.

L'audit a révélé que ces anomalies sont liées à :

- Un processus d'enregistrement des mises en service (en valeur et en quantité) inadapté à la comptabilité des concessions
- L'absence de corrélation entre les immobilisations d'un même bien
- Une classification erronée entre les biens propres et les autres biens.

Ainsi le concédant en conclut comme les années précédentes que cet état de fait empêche le SDEC ENERGIE d'appréhender pleinement et objectivement le patrimoine qu'elle concède à Primagaz.

5.2. Les dépenses d'investissement (réseau + branchements)



En 2016, les dépenses d'investissement se sont élevées à 87 k€ pour l'ensemble des concessions. Ces dépenses se répartissent comme suit :

- Concession 2005 : 79 k€,
- Concession 2007 : 8 k€,

Il s'agit principalement de dépenses relatives aux biens de retour (87%).

Les dépenses d'investissement ont été réalisées notamment sur les communes suivantes Anisy (66 k€) et Trévières (12 k€) pour la concession 2005 et, Orbec (7 k€) pour la concession 2007.

Les principales variations entre 2015 et 2016 concernent :

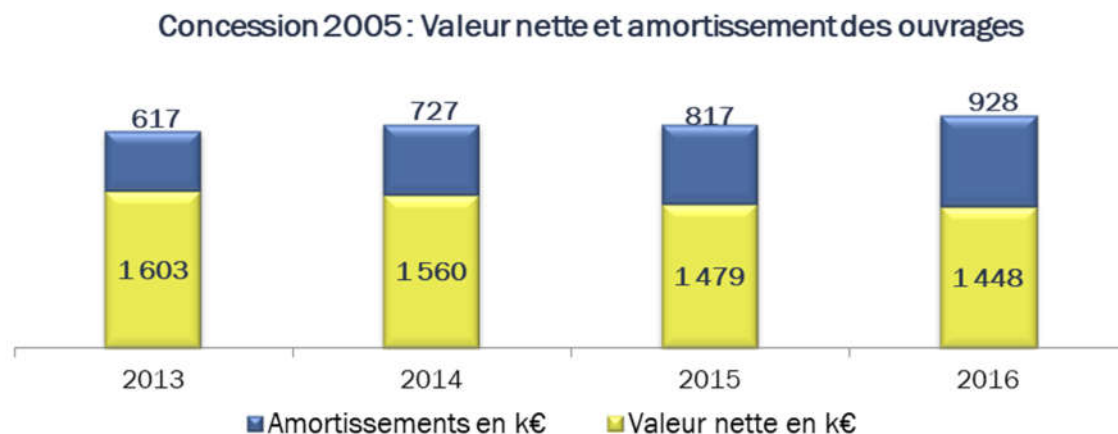
- pour la concession 2005, l'intégration du réseau de domaine privé (le clos de l'Hermitage, commune d'ANISY), dans la concession au 1er janvier 2016, la mise en place de nouveaux compteurs et la rénovation d'une citerne de stockage.
- Pour la concession 2007, à la mise en service de plusieurs compteurs

Aucun retrait d'ouvrage n'est à noter en 2016.

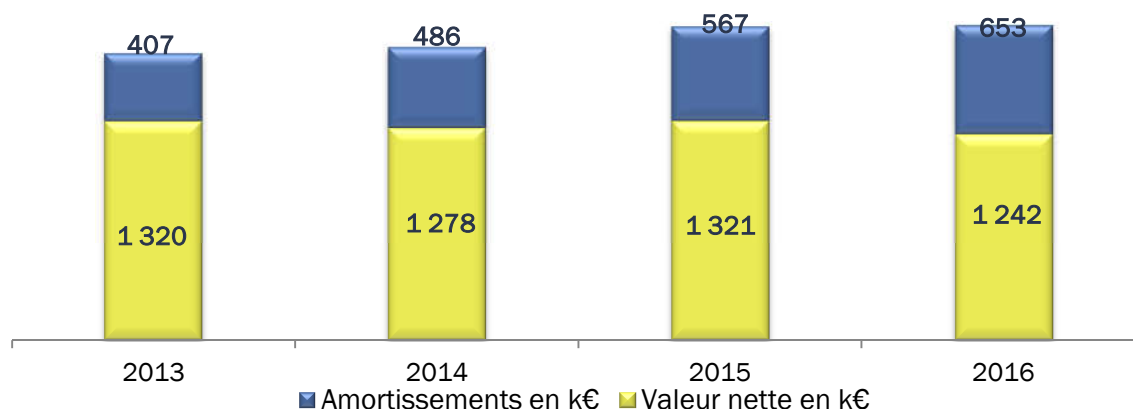
D'autres mouvements comptables traduisent la modification de catégorie d'ouvrages, s'accompagnant ou non de changement de régime juridique sans changement de valeur brute et de la ventilation d'un certain nombre immobilisations.

Comme le concédant l'a signalé, l'analyse de ces mouvements est rendu complexe par l'absence de quantité d'ouvrages dans les inventaires, le manque de fiabilité des dates de mise en service inscrite à l'inventaire et un éclatement aléatoire des factures en fonction de leur contenu.

5.3. La valeur nette et les amortissements des ouvrages



Concession 2007 : Valeur nette et amortissement des ouvrages



Lors de l'audit le concédant a de nouveau relevé que le concessionnaire ne dissocie pas l'amortissement industriel de l'amortissement de caducité.

L'absence de différenciation vient limiter la lecture du SDEC ENERGIE sur la gestion de son patrimoine par le délégataire. Ce constat se trouve toujours renforcé par l'identification d'anomalies dans les durées d'amortissement considérées par Primagaz ainsi que dans les dotations calculées.

Les divergences récurrentes constatées sur les dates de mise en service (par rapport aux dates réelles de remise des ouvrages à l'exploitation) et les imprécisions identifiées sur les inventaires (erreurs de natures d'ouvrages, erreurs sur les durées d'amortissement...) rendent imprécis, voire erronés, les amortissements calculés par le concessionnaire. Un respect des dispositions contractuelles et des actions fortes de correction des immobilisations restent indispensables pour permettre au SDEC Energie d'obtenir une lecture objective de la valeur du patrimoine qu'elle concède à Primagaz.

5.4. Le droit du concédant

Le droit du concédant correspond au droit de récupération gratuitement du patrimoine par le concédant au terme du contrat. Dans le cas d'un retour gratuit (correspondant aux biens de retour soit le réseau et branchement), le compte " droit du concédant" est crédité annuellement par la dotation aux amortissements de caducité afin de reconstituer à la fin de la concession la valeur brute d'amortissement des ouvrages.

		Bien de retour	Bien de reprise			
Concession 2005		Réseau de distribution et branchements	Compteurs	Stockage	Terrains	Total
Situation au 31 décembre 2016 (en K€)						
Ensemble des biens en concession	Valeurs brutes	2 028	20	320	0	2 368
	Amortissements	643	6	271	0	921
	Valeur nette comptable	1 385	14	49	0	1 448
TOTAL Droit du Concédant (sans stockage)		1 385	14	0	0	1 399

		Bien de retour	Bien de reprise			
Concession 2007		Réseau de distribution et branchements	Compteurs	Stockage	Terrains	Total
Situation au 31 décembre 2016 (en K€)						
Ensemble des biens en concession	Valeurs brutes	1 620	12	263	0	1 895
	Amortissements	426	2	224	0	653
	Valeur nette comptable	1 193	10	39	0	1 242
TOTAL Droit du Concédant (sans stockage)		1 193	10	0	0	1 203

Pour rappel, les droits du concédant ne s'appliquent qu'aux biens de retour, quel que soit leur origine de financement, remis gratuitement ou non par un tiers ; ouvrages que le concédant récupérera gratuitement au terme du contrat de concession pour les contrats de 2005 et 2007.

Au cours du contrat, les droits du concédant correspondent à la valeur nette comptable des biens de retour. En cas de résiliation anticipée d'un contrat de concession, le concédant devrait s'acquitter de ces droits du concédant. Le concédant constate un certain nombre d'écarts de calcul entre les données fournies par le concessionnaire et son propre calcul du montant des droits du concédant: ces écarts sont liés à une classification différente de ces ouvrages.

5.5. Le compte d'exploitation

Concession 2005 : compte d'exploitation	2013	2014	2015	2016
	Recettes en k€	Recettes en k€	Recettes en k€	Recettes en k€
Vente d'énergie	357	315	257	215
Recettes pour interventions et service	5	2	2	2
Total recettes	362	317	259	217
	Dépenses en k€	Dépenses en k€	Dépenses en k€	Dépenses en k€
Charges de l'exploitation	15	14	18	41
Dotations aux amortissements	105	108	89	110
Dotation exceptionnelle	-	-	-	-
Reprise exceptionnelle	-	-	-	-
Frais de structure	51	48	68	47
Achat de gaz	187	126	90	126
Impôts et redevances	9	9	10	9
Total dépenses	367	306	275	333
Résultat	-5	11	-16	-116

Concession 2007 : compte d'exploitation	2013	2014	2015	2016
	Recettes en k	Recettes en k€	Recettes en k€	Recettes en k€
Vente d'énergie	627	532	466	447
Recettes pour interventions et service	1	3	3	1
Total recettes	628	535	469	447
	Dépenses en k€	Dépenses en k€	Dépenses en k€	Dépenses en k€
Charges de l'exploitation	9	8	9	13
Dotations aux amortissements	78	79	88	86
Dotation exceptionnelle	-	-	-	-
Reprise exceptionnelle	-	-	-	-
Frais de structure	16	18	100	72
Achat de gaz	414	319	260	349
Impôts et redevances	6	7	8	8
Total dépenses	524	431	465	527
Résultat	104	104	4	-80

Concession 2007 : compte d'exploitation	2013	2014	2015	2016
	Recettes en k€	Recettes en k€	Recettes en k€	Recettes en k€
Vente d'énergie	984	848	723	662
Recettes pour interventions et service	6	5	5	2
Total recettes	990	852	728	664
	Dépenses en k€	Dépenses en k€	Dépenses en k€	Dépenses en k€
Charges de l'exploitation	24	22	27	54
Dotations aux amortissements	183	187	177	196
Dotation exceptionnelle	0	0	0	0
Reprise exceptionnelle	0	0	0	0
Frais de structure	67	66	168	118
Achat de gaz	602	445	350	475
Impôts et redevances	15	16	19	18
Total dépenses	891	737	740	860
Résultat	99	115	-12	-196

On note cette année une diminution des recettes des deux concessions de 64k€, soit -9%.

Une explication peut se trouver dans la baisse des tarifs du propane et une diminution des volumes liée à un hiver 2016 relativement doux. L'autorité concédante a souhaité obtenir cette année le détail des livraisons par commune (date et quantité livrées) ainsi que les stocks et pertes constatées à fin d'année. Ce détail n'a pas été communiqué par PRIMAGAZ qui n'est à ce jour pas prêt à dégager de ressources pour suivre ces données

On note cette année une augmentation des charges sur les deux concessions de 120k€, soit +16%, liée en majeure partie à une augmentation importante des achats de gaz (+20%) et des charges d'exploitation. On note une diminution des charges de structures.

Les charges des concessions sont à surveiller de très près et nécessitent des éclaircissements compte tenu d'une rupture de chronique survenue en 2015, notamment :

- Frais de structure siège
- Frais de structure agence
- La distribution

5.6. Bilan de la partie « comptabilité »

Point d'amélioration	La mise en œuvre de corrections ponctuelles des états comptables.
Points négatifs	Des inventaires comptables présentant des incomplétudes, des imprécisions et des anomalies.
	La fiabilité des comptes d'exploitation est limitée : Le Concédant peut difficilement s'appuyer sur les comptes d'exploitation présentés par le concessionnaire pour juger de l'équilibre économique des concessions